

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MARS 2021</p>
--

Présents : BILLOT D, CROISSANT A, DAGNEAUX N, FORIEN E, LEGGHE M, MÉNÉTRIER M-C, MIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, NOUVELOT C, QOCHIH Z, ROLLET H, ROUSSE F

Absent excusé : NEGRI A.

Secrétaire de séance : PETIOT Émilie et MÉNÉTRIER Marie-Cécile.

---

Ouverture de la séance à 19h10

Mme Zora QOCHIH, 3eme adjointe déléguée aux finances, nous présente le budget.

**Approbation du compte administratif 2020**

Le **compte administratif** retrace l'exécution des différents documents budgétaires du **budget primitif** adoptés au cours d'un exercice.

Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en Section d'Investissement que de Fonctionnement, de :

- Comparer les prévisions et les réalisations,
- Dégager les crédits à répartir, qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions non achevées en totalité à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2020,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document joint en annexe

**Approbation du compte de gestion 2020**

Après s'être fait présenter le **budget primitif de l'exercice 2020**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Monsieur le Trésorier principal, pour l'exercice 2020, est en tout point conforme au Compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation du résultat**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de fonctionnement**

<u>A. Résultat de l'exercice</u>	57 441.31 €
<u>B. Résultat antérieurs reportés</u>	112 359.03 €
C. Résultat à affecter (A+B)	169 800.34 €
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>	- 46 090.70 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement (D+E)	- 46 090.70 €
AFFECTATION = C	169 800.34 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	46 090.70 €
H. Report en fonctionnement R002 (2)	123 709.64 €
DÉFICIT REPORTE D002 (5)	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VOTE** l'affectation du résultat

### **Budget primitif**

Vu le budget primitif joint en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Droit de préemption : 94 route de Frébuans**

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un droit de préemption de Maître Laurent PONTIROLI, notaire à Lons-le-Saunier, sur un terrain non bâti au 94 route de Frébuans pour les parcelles AA 253 et AA 256.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1 et L. 211-1 et suivants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente des terrains non bâtis.

### **Droit de préemption : 308 rue de la colonie**

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un droit de préemption de Maître Laurent PONTIROLI, notaire à Lons-le-Saunier, sur un terrain au 96 rue de la colonie, parcelle AA 205 terrain non bâti et au 208 rue de la colonie, parcelle AA 207 terrain bâti. Il s'agit de la vente des biens de Mme SAFFREY Caroline.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1 et L. 211-1 et suivants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **NE PRÉEMPTÉ** pas sur la vente des terrains bâtis non bâtis.

### **Complément de délibération pour modifier la destination de vente de la parcelle N°31 af**

**Vu** le Code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3.

En complément de la délibération n° 43/2020 prise pour l'état d'assiette des coupes de 2021, la commune décide pour la parcelle n°31.af de vendre les robiniers marqués par un trait orange oblique en bloc et sur pied et souhaite façonner les grumes de frênes, chênes, érable, merisier en vue d'une vente publique par adjudication, les houppiers des grumes abattues et les petit-bois griffés de frênes seront délivrés à l'affouage »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

**ACCEPTÉ** ce complément de délibération.

M. le maire fait la lecture du mail envoyé par M. Willy Schoepps, agent ONF, et nous explique les chantiers à prévoir et le coût estimatif de la prestation et la recette potentielle récupérée par la commune :

Soit 27 480€ (prix estimation des bois) – 9965.50€ (charges exploitation et ATDO ONF) :

Ce qui donne une recette potentielle de **17 514.50 €**

Il est toutefois demandé de faire établir un devis par un bûcheron pour comparaison.

### **Divers**

#### Cimetière :

De plus en plus de demandes d'achat de concession, de dépose de cendres, de lever de corps... sont faites en mairie. Pour pouvoir répondre au mieux à ces requêtes, il est souhaitable de faire une formation générale auprès du CNFPT qui nous apportera toutes les réponses aux questions posées.

De plus, nous possédons un logiciel mis en place par le SIDEC qui gère le cimetière. Une formation est proposée et intéresse M. le maire, Dominique BILLOT, Mme Marie-Cécile MÉNÉTRIER et la secrétaire Mme Émilie PETIOT.

Dans le règlement des cimetières, il est notifié qu'un arbre du souvenir, ou plaques, ou autre, est obligatoire pour garder le souvenir des défunts dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir ou dont la tombe en déshérence est reprise.

Paysagiste, M. Emmanuel PARISOT :

Le jeudi 18 mars à 15h, M. Emmanuel PARISOT, paysagiste et historien des jardins, vient à la rencontre des élus pour faire des propositions d'aménagement de l'entrée du village du côté Val de Sorne.

Bicentenaire de Pasteur en 2022 :

Le jeudi 11 mars 2021, Daniel RAICHVARG, Professeur Historien en charge de la coordination régionale de l'événement et Alain MARCHAL, Président d'Honneur de la société des Amis de Pasteur sont venus à Chilly-le-Vignoble pour parler du réseau jurassien de Louis PASTEUR, mais également de Charles CHAMBERLAND, né à Chilly-le-Vignoble en 1851.

Charles CHAMBERLAND était un collaborateur proche de Louis PASTEUR, connu pour ses travaux de stérilisation et désinfection des milieux de culture, mais également pour avoir fait fabriquer dans une usine de Frébuans, des petites boîtes en bois pour envoyer les vaccins dans le monde entier.

Une exposition sera faite sur Charles CHAMBERLAND, et pour cela il serait intéressant de retrouver des documents, ou des boîtes en bois à vaccins. **Merci de nous contacter si vous pouvez nous aider.**

Projet ENVI :

Le Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté, Jean-Philippe LEFEVRE, a envoyé une lettre le 09 mars 2021 à la mairie pour nous informer qu'il avait soutenu notre projet ENVI (Espaces Nouveaux, Villages Innovants) lors du comité d'engagement du vendredi 5 mars 2021. Le comité a émis un avis favorable.

Il sera soumis au vote lors de la commission permanente le 09 avril prochain.

Chemin de la Biche :

Après une visite à ECLA, Monsieur le maire a rencontré M. Guillaume PIARD, responsable de la voirie et il annonce que s'ils nous rétrocèdent le chemin de la Biche, ECLA fera les travaux. Une fois que ceux-ci seront fait, ECLA nous donnera le chemin et il passera en chemin communal.

Les travaux commenceraient... le 18 mars 2021.

Maître BARTHEN :

Suite à la préemption faite sur le P'tit Bouchon et l'hôtel, Au Bon Saint-Martin, Maître BARTHEN a envoyé un courrier mentionnant l'existence d'une deuxième licence IV d'un montant de 5 000 € qui n'était pas mentionné dans notre précédent procès-verbal car nous n'en avions pas connaissance.

Monsieur le maire va recontacter Maître BARTHEN pour éclaircir la situation.

Ruches :

Une demande de dépose de ruches a été faites. Il s'agirait de placer des ruches sur le site du ball-trap vers le peuplement de robiniers pour faire du miel d'acacia. Elles seraient là de manière temporaire le temps de la miellée de l'acacia.

Le conseil municipal accepte cette dépose de ruches.

La séance est levée à 21h45

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 8 avril 2021 à 19h, salle des fêtes**

Chilly-le-Vignoble  
M. Dominique BILLOT, Maire